

INSCRIPTION SOCCER ÉTÉ 2011



Équipement obligatoire: Espadrilles de soccer, protège-tibias, short noir et bas noir. Le chandail est fourni par le Club et doit être remis en fin de saison.

Soccer à 4 - U5 à U7 – 2004 @ 2006

La saison débutera au **début juin**
Les parties se jouent le samedi.

Les enfants nés en 2005 et 2006 jouent ensemble
Les groupes sont mixtes

Soccer à 7 – U8 à U11 – 2000 @ 2003

Les parties se jouent du lundi au jeudi et, à quelques exceptions, la fin de semaine. Les équipes ne sont pas mixtes. La fréquence des parties est d'environ 3 parties par 2 semaines plus les pratiques selon les disponibilités de l'équipe. Les parents doivent prévoir des déplacements vers d'autres municipalités : Ile d'Orléans, Boischatel, L'Ange-Gardien, Beaufort, et autres

Soccer à 11 – U12 et plus – 1991 @ 1999

Les parties se jouent du lundi au jeudi et, à quelques exceptions, la fin de semaine. Les équipes ne sont pas mixtes. La fréquence des parties est d'environ 3 parties par 2 semaines plus les pratiques selon les disponibilités de l'équipe. Les parents doivent prévoir des déplacements vers d'autres municipalités : Ile d'Orléans, Boischatel, L'Ange-Gardien, Beaufort, et autres

Tous les entraîneurs sont des parents bénévoles.

Toutes les équipes s'inscriront à un tournoi ou festival de la région de Québec ce qui implique une fin de semaine.

Emploi d'été - Arbitre

Nous avons peut-être un emploi rémunéré pour toi. Si tu es intéressé(e) ou si tu as des questions, communique avec le Club au 418-456-2612 dès maintenant, car il te faudra suivre une formation payée par le Club de Soccer, «un samedi d'avril ou de mai (1 ou 2 jours selon le cas)». Tu dois être né(e) avant le 1^{er} mai 1999.

CSCBIO

C.P. 65 St-Pierre I.O. G0A 4E0
info@cscbio.ca / www.cscbio.ca
Téléphone : 418-456-2612

Municipalités ayant un protocole d'entente avec le Club : Beaufort, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaufort, St-Ferréol-les-Neiges, St-Joachim, St-François, St-Jean, St-Laurent, St-Pierre, Ste-Famille et Ste-Pétronille	
Année de naissance	Frais d'inscription
2004 à 2006	60 \$
1991 à 2003	100 \$
Municipalités sans protocole d'entente avec le Club : Boischatel, L'Ange-Gardien, Beauport, et autres	
Année de naissance	Frais d'inscription
2004 à 2006	95 \$
1991 à 2003	135 \$
Notes : -Un rabais de 10 \$ est accordé pour le troisième joueur de la même famille. -Inscription gratuite pour le quatrième joueur de la même famille.	

L'inscription doit être recue avant le 15 mars 2011 à l'adresse suivante:

CSCBIO

C.P. 65 St-Pierre I.O. (Québec) G0A 4E0

Après cette date, l'inscription sera conditionnelle aux places disponibles dans les équipes.

TU DOIS INCLURE DANS TON ENVOI :

- UN CHÈQUE POUR L'INSCRIPTION DATÉ D'AU PLUS TARD LE 1^{ER} AVRIL 2011;
- UN CHÈQUE DE 60 \$, DATÉ DU 30 SEPTEMBRE, POUR LE DÉPÔT DU CHANDAIL;

N.B. Veuillez faire une seule inscription par formulaire.

Nom :

Prénom :

Date Nais. :

JJ/MM/AA

Sexe :

Adresse :

Municipalité :

Code Postal :

Tél Maison :

Tél Travail :

Tél Cellulaire :

Courriel :

IMPORTANT ↑

Nom parent :

Signature : _____

A déjà joué au soccer dans un Club oui non

Aux parents désirant s'impliquer, faites-nous le savoir en cochant une de ces cases :

Entraîneur Ass Entraîneur Bénévole

Arbitre Formation gratuite disponible

Ci-inclus

- Un chèque de dépôt de 60 \$ daté du 30 sept.
- Un chèque d'inscription au montant de _____

PHOTO : CHANGEMENT IMPORTANT

Pour les joueurs nés avant le 1er janvier 2001, une photo doit être prise **par le club.(OBLIGATOIRE)**

Il y a aura 2 séances, une à l'Ile d'Orléans et une autre à Beaufort

ILE D'ORLEANS: 30 avril 10h à 14h

515, route des Prêtres, Saint-Pierre

BEAUFORT: 15 avril 2011 18h30 à 21h

3 rue de Fatima, Beaufort



CSCBIO
CP 65
ST-PIERRE I.O.
GOA 4EO
www.cscbio.ca
info@cscbio.ca
418-456-2612

IMPORTANT
Inscription Soccer été 2011

DE RÉGIE INTERNE

1. INSCRIPTION

- Le joueur est inscrit dans sa catégorie, selon l'année de naissance et le sexe. Au besoin, selon l'évaluation, il pourra être surclassé avec l'accord des parents (maximum deux niveaux).
- À l'inscription, un chandail est remis au joueur. Ce chandail doit absolument être remis à l'entraîneur lors du dernier match, sinon le chèque de 60 \$ sera encaissé dès le 1er octobre. Si le chandail nous est remis lors de la saison subséquente, il n'y aura pas de remboursement.
- Toute inscription incomplète (formulaire – 2 chèques) sera retournée à l'expéditeur.

1.1 Novices (5-6 ans, mixte) :

- À l'inscription, le joueur novice a droit à deux semaines d'essai avec remboursement s'il veut cesser de jouer. Après 2 semaines, il ne pourra pas être remboursé.
- Les pratiques des novices auront lieu soit le vendredi soir, le samedi ou le dimanche matin selon la disponibilité des entraîneurs.

1.2 U7 (7 ans, mixte) :

- Le lieu de ces activités sera en alternance entre le terrain de St-Pierre et celui de Beaupré. Si le nombre d'équipes de catégorie U7 mixte est suffisant, un horaire sera fait pour des parties vers la mi-juillet.

1.3 U8 et plus (8 ans et plus) :

- La moitié des matches sont joués soit à Beaupré ou à l'île d'Orléans; l'autre moitié des matchs sont joués à l'extérieur de notre territoire, dans la région de Québec.
- La saison régulière de soccer s'étend du 15 mai au 30 août et les matchs se jouent en semaine.

2. REMBOURSEMENT

- Un montant de 30 \$ sera retenu des frais d'inscription pour toute demande de remboursement avant le 1er mai.
- Cinquante pourcent (50 %) des frais d'inscription sera retenu pour toute demande de remboursement entre le 1er mai et la première partie du calendrier régulier.
- Il n'y aura aucun remboursement après la première partie jouée du calendrier régulier.
- Un joueur blessé ou malade (certificat médical requis), qui ne pourra reprendre les activités pour le reste de la saison, pourra bénéficier d'un remboursement de 50 % jusqu'au 1er juillet. Après cette date, il n'y aura aucun remboursement.
- Tout joueur libéré par le CSCBIO avant le début de la saison aura droit à un remboursement en totalité. Une fois la saison débutée, la même règle que le joueur blessé ou malade s'appliquera.

3. LIBÉRATION DES JOUEURS

- La libération d'un joueur sera faite selon les règles prévues par l'ARSO.
- Aucune libération ne sera accordée pour un joueur insatisfait de son équipe.

4. ARBITRES

- Tout arbitre de l'île qui officiera à Beaupré de même que pour tout arbitre de la Côte qui officiera à l'île aura un montant de 15 \$ pour son déplacement.

5. NOMS DES ÉQUIPES

- Pour les équipes masculines, le nom sera attribué selon l'ordre suivant s'il y a plus d'une équipe : Titans, Conquérants, Gladiateurs.
- Pour les équipes féminines, le nom sera attribué selon l'ordre suivant s'il y a plus d'une équipe : Tornades, Cyclones.

6. FORMATION DES ÉQUIPES

- Les équipes seront formées par les membres du C.A. selon l'année de naissance et le sexe.
- S'il y a plus d'une équipe dans une catégorie, les équipes seront formées équitablement selon les forces et la provenance des joueurs en prenant soin de partager de façon égale les joueurs de l'île d'Orléans et de la Côte de Beaupré dans chacune des équipes.

- Un joueur ne pourra pas être transféré d'équipe après la formation de celle-ci.

7. TOURNOIS

- Le CSCBIO paie à chaque équipe les frais d'inscription, jusqu'à un maximum de 350 \$, pour participer soit à un ou deux tournois et/ou festival.

8. VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

- La vérification des antécédents criminels est demandée à la police à chaque année pour tous les membres du personnel d'équipe (entraîneur, assistant-entraîneur, gérant, soigneur, etc.), les membres du C.A., le coordonnateur et les arbitres.

9. COMPORTEMENT

- Aucun langage abusif ou comportement de nature violente ou irrespectueuse d'un membre du personnel d'équipe (entraîneur, gérant, soigneur, etc.) ou d'un joueur ne sera toléré. Toute personne qui contrevient à cette règle sera rencontrée par les membres du C.A. et une sanction pourra être appliquée.
- Il est défendu aux joueurs et au personnel d'équipe de fumer derrière le banc des joueurs ou sur le terrain de soccer.
- Seulement le personnel d'équipe (entraîneur, gérant, assistant-entraîneur) doit se trouver derrière le banc des joueurs.

- Toute plainte, de quelque nature que ce soit, doit être adressée par écrit au CSCBIO, soit par courrier (C.P. 65 Saint-Pierre, I.O. GOA 4EO) ou par courriel (president@cscbio.ca) et sera traitée confidentiellement.

10. BUDGET D'ÉQUIPE

- Le CSCBIO n'endossera aucune campagne de financement propre à une équipe et s'engage à en informer les entraîneurs en début de saison. Chaque équipe qui désire avoir un budget de roulement pour son équipe devra soumettre une demande au C.A. et présenter un bilan à la fin de la saison.



INSCRIPTION SOCCER

ÉTÉ 2011

Date limite

15 mars 2011